



INFORMATIONS NECESSAIRES A LA CREATION D'UNE SOCIETE CIVILE

INFORMATIONS STATUTAIRES

- Raison sociale
- Adresse du siège social
- Objet social
- Capital social, montant :
 - apports en numéraire : qui, combien, quand et où (banque, agence, adresse et attestation de dépôt)
 - apports en nature : valeurs apportées à compléter par un rapport d'un Commissaire aux apports
- Nombre de parts et valeur
- Associés, pour chacun : nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, nationalité, situation familiale
- Date de clôture des comptes

GERANCE

- Nombre de gérants et/ou co-gérants
- Dans les statuts ou par acte séparé
- Durée du mandat : limité, illimité
- Pour chacun : nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, nationalité, nom et prénom des parents

DOCUMENTS

- Attestation de dépôt des fonds pour apports en numéraire
- Rapport du Commissaire aux apports si apports en nature
- Domiciliation - adresse du siège :
 - si location : copie du contrat de location ou de domiciliation, bail ou au moins quittance EDF
 - si propriétaire : copie des 2 premières pages de l'acte d'acquisition et date
- Copie des cartes d'identité ou des passeports des gérants
- Copie des cartes d'identité ou des passeports des associés
 - Ces 2 derniers documents ont un caractère obligatoire même pour les associés. Ils doivent être valides
- Document certifié conforme justifiant du mariage et du régime de la communauté si hors du régime légal
- Lorsqu'un mineur non émancipé est associé dans la société civile, rédiger un pouvoir de représentation signé par un représentant légal et joindre une copie de l'acte justifiant ce pouvoir : livret de famille ou acte judiciaire